

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 21

Séance du 25 janvier 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMANN, Denis WACHBAR, Mmes Lysiane STENGER, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Anne HEUBERGER donne pouvoir à Luc ADONETH
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

Absents :

Mme Sandrine DEMAY

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. BOHN

10.1. Débat d'orientations Budgétaire

DELIBERATION D25012023/11

Les ratios obligatoires :

L'article R 2313-1 du CGCT énonce les ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23

(immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 8 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 9 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Dépenses	France 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	
Dépenses réelles de fonct/Population (Ratio 1)	845	623	579	603	607	En €/hab
Dépenses d'équipement brut/population (R4)	316	232	248	293	642	En €/hab
Frais de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (R7)	54	51,2	50	51,2	53	En %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (R 9)	30,2	28,2	30,5	33,7	72,6	En %
Recettes	France 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	
Impôts directs/population (R2)	468	534	540	555	581	En €/hab
Recettes réelles de fonct/population (R3)	1047	823	814	869	884	En €/hab
DGF/POPULATION (R6)	154	112	123	126	124	En €/hab
Dettes	France 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	
Encours dette/POP (R5)	731	435	350	747	1158	En €/hab

Encours de la dette/recettes réelles de fonct (R10)	0,70	0,53	0,43	0,86	1,31	En nbre d'années de recettes courantes
Charges de fonct/remb dette/recettes réelles de fonct (R8)	88,2	85,2	81,6	79,8	77,3	En %

Ratio 10 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Récapitulatif des ratios énoncés dans le présent document :

Projets d'investissements 2023 :

FONCIER

- Acquisitions foncières diverses : 20 000 €

VOIRIE

- Rue de RIBEAUVILLE enfouissement – plateau rue du bailliage – voirie de Bourgogne : 560 000€ (2022 : 109 676€ dépensés)
- Enfouissement réseaux rue du Maréchal FOCH : 46 000€
- Parking derrière Beysang : 3 000€
- Elargissement Neuerweg : 315 000€
- Chemin Herrenweg (Scherwiller) : 7 000€
- Etude hydraulique prévention des inondations versant nord Hahnenberg/Rottenberg suite inondations Mittelmuehl : 36 000€
- Réaménagement Grube suite inondations – consolidation et enrochement : 58 000€
- Voirie et sécurisation Vieux chemin de Sélestat : 235 000€ (dépenses 4 838€ en 2022 / 143 000€ à venir avant fin d'année)

ECLAIRAGE PUBLIC

- Renouvellement 50 points lumineux : 40 000€
- Extension Vieux Chemin de Sélestat – 7 nouveaux points lumineux mâts + têtes : 16 000€

BATIMENTS

- Infiltrations clocheton Mairie : 23 300€
- MTP travaux : 811 500€
- Complexe sportif : 972 000€
- Cuisine Club House et matériel entretien : 25 000€
- Agrandissement ELT – études : 30 000€
- Etude énergétique ELT : 15 000€
- Rénovation énergétique EMB (isolation extérieure et plancher bas) : 170 000€

CADRE DE VIE

- Maintien à niveau ELT : Jeux de lumière scénographique, limiteur de son + autres matériels (4 petites tonnelles etc) : 30 000€

- Illuminations de Noël : 3 000€
- Mobilier urbain : 5 000€
- Stèle cimetière : 6 000€
- Vidéosurveillance et serveur : 95 700€
- Fibre communale dédiée : 54 000€
- Skate parc / pumptrack : 15 000€
- Complexe sportif bornes de recharges électriques : 10 000€ (14 447€ en 2022)
- Trame Verte et Bleue : 25 000€

EDUCATION

EMB :

- Renouvellement parc informatique : 2 000€
- TBI : 6 000€
- Matériel pour salle de motricité : 3 000€

EMH :

- Renouvellement parc informatique : 2 000€
- Cabanon : 1 500€

EEK :

- Renouvellement parc informatique : 4 000€
- Système PPMS et mobilier : 1 200€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Fouilles : études de scénographie : 12 000€
- Remparts : mise en lumière et support scénographie : 100 000€ avec matériel en régie sans pose

SERVICES GENERAUX

- Renouvellement parc informatique Mairie : 10 000€
- Renouvellement mobilier Mairie : 10 000€
- Espaces Verts matériel divers : 5 000€
- Bâti-voirie matériel divers : 5 000€
- Atelier : véhicule tribenne 49 272€
- Police Municipale : 1 vélo électrique : 4 000€
- Rampe Duster (PM) : 5 000€
- Défibrillateur complexe sportif : 2 500€

L'ensemble des projets 2023 représente un total d'investissement de 3 574 258 €.

Les besoins de financement pour l'année 2023

Afin de financer ses dépenses d'investissement, la Collectivité s'appuiera en 2023 sur :

- Des subventions d'investissement à hauteur de 1 380 000 €.
- FCTVA pour environ 300 000 €.
- Un excédent de fonctionnement pour environ 1 424 399,26 € et un excédent d'investissement de 1 531 998,48 € (à confirmer après validation du Compte Administratif 2022 par la Perception).

Soit un total de capacité de financement de 4 636 397 € sur un total prévisionnel d'investissement de 3 574 258€, d'où un excédent de financement d'investissement de 1 062 139€.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

ID : 067-216700732-20230126-2023012611-BF



Les restes à réaliser de 2022 pour l'année 2023

Le montant total des restes à réaliser pour 2023 s'élève à 1 699 000 € dont 840 000 € pour le complexe sportif.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances le 18 janvier 2023,
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 tel qu'annexé.

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 26 janvier 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Nadine GUTHAPFEL
La secrétaire de séance,